

SEANCE DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un le neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Julien RIGOLE (à partir de 21h06), Marc BALAT, Bernard MAGES, Julien CASTELNAU, Arne D'AVIGNON.

Excusés : Julien RIGOLE (jusqu'à 21h06), Patricia ALMENDRA (pouvoir à M. DETRE), Serge REGOURD, Pierre CROS (pouvoir à M. RIGOLE).

Convocation du 02 avril 2021.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 26 février 2021 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Vote des Comptes administratifs et des Comptes de gestion 2020 :

II-1-Compte de gestion et compte administratif budget principal :

Le compte de gestion établi par le Receveur Municipal et le compte administratif font apparaître :

*un déficit d'investissement de clôture de : 69 323,53 €

*un excédent de fonctionnement de clôture de : 304 904,88 €

M. le Maire donne lecture de la note synthétique globale qui sera annexée au compte administratif. Il rappelle que les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 10,9 % entre 2019 et 2020, que les recettes réelles de fonctionnement sont relativement stables et que l'encours de la dette est en baisse suite à l'achèvement du remboursement d'un emprunt en 2020.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des présents (M. le Maire ne participe pas au vote, il ne peut voter le bilan de sa gestion annuelle).

Reçu à la Préfecture le 13 avril 2021.

II-2-Compte de gestion et compte administratif Chaufferie bois :

Ils font apparaître :

*un déficit d'investissement de clôture de : 12 848,25 €

*un excédent d'exploitation de clôture de : 44 163,06 €

M. le Maire souhaite baisser le prix de l'abonnement afin que notre chaufferie devienne plus concurrentielle.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des présents (M. le Maire ne participe pas au vote).

Reçu à la Préfecture le 16 avril 2021.

Arrivée de M. RIGOLE à 21 heures 06.

III-Vote des taux des taxes directes locales :

M. le Maire propose de maintenir les taux pour 2021, soit :

-taxe foncière sur le bâti : 53,24%

-taxe foncière sur le non bâti : 119,09%

Il est à noter que les parts communale et départementale de taxe foncière sur le bâti ont été fusionnées afin de compenser la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le maintien des taux actuels.

Délibération reçue à la Préfecture le 10 avril 2021.

IV-Vote des Budgets 2021 :

IV-1-Budget principal Commune :

M. le Maire donne lecture de la note synthétique globale qui sera annexée au budget.

Il rappelle que le budget 2021 a été établi avec la volonté :

-de maîtriser drastiquement les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,

-de ne pas augmenter les taux d'imposition,

-de poursuivre le désendettement de la commune en limitant le recours à l'emprunt,

-de mobiliser des subventions chaque fois que possible,

-de proposer une enveloppe d'investissement importante et ambitieuse.

En conséquence, la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 1 014 300,07 € et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 482 530,60 €.

Le budget est voté à l'unanimité des présents.

Reçu à la Préfecture le 22 avril 2021.

IV-2-Budget Chaufferie bois :

La section d'exploitation est arrêtée à la somme de 67 707 € et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 36 585,25 €.

Le budget est voté à l'unanimité des présents.

Reçu à la Préfecture le 23 avril 2021.

V-Adhésion au Conseil en Energie Partagé :

Le PETR Midi-Quercy propose d'adhérer au CEP (Conseil en Energie Partagé) pour un coût de 1 € par habitant.

Le SDE (Syndicat Départemental d'Energie) offre une adhésion gratuite au CEP, uniquement pour les domaines relevant de sa compétence (par exemple l'éclairage public).

M. le Maire va en discuter avec M. Calmettes, Président du PETR, avant de prendre une décision.

VI-Autorisation permanente de poursuites donnée au comptable :

Le conseil municipal décide de donner au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets.

Délibération reçue à la Préfecture le 27 avril 2021.

VII-Extinction de créances :

M. le Maire donne lecture du courrier électronique envoyé par la trésorerie :

« La commission de surendettement a statué sur l'effacement des dettes de Mme Caira, à cet effet il convient de prévoir au budget 2021 la somme de 322,94 € au compte 6542.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Ces créances doivent faire l'objet d'un mandat au compte 6542, je tiens à préciser que la nature même de l'extinction de la créance nécessite une délibération au même titre que les admissions en non-valeur. »

Délibération reçue à la Préfecture le 29 avril 2021.

VIII-Parcours Emploi Compétences :

M. le Maire informe l'assemblée de la proposition de Pôle Emploi pour un PEC (Parcours Emploi Compétences). M. Duval peut en bénéficier, l'aide de l'Etat serait de 30 à 60% avec obligation de formation.

Un entretien avec une représentante de pôle emploi, les adjoints et conseillers municipaux en charge du personnel sera organisé prochainement pour finaliser le dossier.

IX-Boulangerie et France Services :

M. le Maire rappelle que le dossier de demande de subvention est à transmettre à la Préfecture avant le 16 avril, accompagné d'un courrier expliquant le but de notre démarche.

M. Le Jan doit nous envoyer une promesse de vente pour son bâtiment.

M. le Maire n'a pas encore le plan de financement définitif.

X-Questions diverses :

X-1-Communauté de Communes :

M. le Maire informe le conseil des difficultés rencontrées au niveau de la QRG. Il souhaiterait que la communauté de communes se recentre sur les compétences essentielles qui concernent toutes les communes.

Séance levée à 23 heures 20.